

**Convention d'achat de prestations
auprès de l'École de musique du Pays mellois
Année scolaire 2020-2021**

Préfecture des Deux-Sèvres

Entre :

- 6 JAN. 2021
Affiché le 13 01 2021

la Mairie de Marcillé, représentée par Eric BERNARD, Maire
en vertu de la délibération du Conseil municipal du.....

la Mairie de Melle, représentée par Sylvain GRIFFAULT, Maire
en vertu de la délibération du Conseil municipal du.....

la Mairie de St Romans lès Melle, représentée par Jérôme PELTIER, Maire
en vertu de la délibération du Conseil municipal du.....

ET

l'École de Musique du Pays Mellois (EMPM), 4 bis rue Jules Ferry à MELLE, représentée par M Hervé JUIN, Président

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les Mairies de Marcillé, Melle et Saint Romans lès Melle souhaitent sensibiliser les jeunes élèves des écoles primaires et maternelles de leur territoire.

Sont concernés les établissements scolaires de Melle ainsi que ceux des communes faisant partie d'un Regroupement pédagogique intercommunal rattaché à la commune de Melle, soit :

- École élémentaire Yvonne Mention Verdier à Melle
- École maternelle Jacques Prévert à Melle
- École du Pré Rousseau à Saint-Léger-de-la-Martinière
- RPI de Marcillé-Melle (Paizay le Tort)
- RPI de St Romans-Melle (Mazières sur B. St Martin lès M.)

Dans ce but, les communes sollicitent l'intervention de l'EMPM, qui l'accepte, sous la forme de prestations dans le domaine musical.

Article 2 : Organisation

Les interventions sont assurées par des intervenants de l'EMPM, professeurs ou bien titulaires du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant).

Elles se déroulent conformément au tableau ci-dessous à raison de 10h d'intervention par classe.

Année scolaire 2020-2021						
RPI St Romans/Melle (Mazières, St Martin)			RPI Marcillé/Melle (Paizay le Tort)			
	Mazières sur B.	St Martin lès M.	St Romans lès M.	Pouffonds	St Génard	Paizay le Tort
Cycle 1		PS				TPS-PS-MS
		MS-GS	GS-CP			MS-GS
Cycle 2			CP-CE1		CP-CE1	
			CE1-CE2	CE1-CE2-CM1		
Cycle 3	CE2-CM1					
	CM1-CM2			CM1-CM2		

Article 3 : Coût des interventions

L'EMPM facture une heure d'intervention 52 € nets de TVA, auquel s'ajoute un forfait pour frais administratifs et assurances de 50 € nets de TVA pour l'année scolaire.

120 heures d'intervention sont envisagées soit au total 6 290 € nets de TVA.

Soit un coût moyen de 52,42 euros par heure de cours.

Article 4 : Clé de répartition de la dépense

La clé de répartition retenue entre les communes signataires de la présente convention est basée sur la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2020 telle qu'elle résulte de la consultation des données INSEE, soit :

	Population	Quote part	Participation
50h d'intervention réparties entre :			
Marcillé	760	61,44%	1 610 €
Paizay	477	38,56%	1 011 €
Total	1237	100 %	2 621 €

70 heures d'intervention réparties entre :			
St Romans les Melle	718	36,30%	1 332 €
St Martin les Melle et Mazière sur Béronne	1260	63,70%	2 337 €
Total	1978	100 %	3 669 €

Soit : pour la commune nouvelle de Melle : 3 348 €
 pour la commune nouvelle de Marcillé : 1 610 €
 pour la commune de Saint-Romans lès Melle : 1 332 €

Article 5 : Bilan

A l'initiative de l'EMPM, un bilan de l'opération sera proposé aux signataires de la présente convention peu avant la fin de l'année scolaire de sorte que chaque commune puisse envisager la suite à donner la rentrée scolaire suivante.

Article 6 : Durée - Contentieux

La présente convention prend fin mardi 6 juillet 2021.

En cas de contentieux, la recherche d'une solution amiable sera privilégiée. A défaut, il sera fait recours au tribunal territorialement compétent.

La présente convention est établie en quatre exemplaires originaux, le

Pour la Mairie de Marcillé,
Eric BERNARD, Maire

Pour la Mairie de Melle,
Sylvain GRIFFAULT, Maire

Pour la Mairie de St Romans lès Melle,
Jérôme PELTIER, Maire

Pour l'EMPM,
Hervé JUIN, Président